

## DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

**Modification substantielle des installations classées exploitées par la société  
SCIERIE CELLE et projet de création d'un nouvel atelier de sciage sur la ZA Les  
Vestias à Araules (43)**



### PJ n°46 – Description du projet

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE .....</b>	<b>3</b>
1.1 HISTORIQUE .....	3
1.2 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES .....	4
1.3 SITUATION GÉOGRAPHIQUE.....	4
<b>2. DESCRIPTION DU SITE .....</b>	<b>5</b>
2.1 COMPOSITION DU SITE.....	5
2.2 RESSOURCES HUMAINES .....	5
2.3 LES PRODUITS FABRIQUÉS SUR LE SITE .....	6
2.4 LES PROCÉDÉS DE FABRICATION SUR LE SITE.....	6
2.4.1 Transformation du bois .....	6
2.4.2 Bilan prévisionnel des puissances électriques atteintes .....	6
2.5 LES MATIÈRES ET PRODUITS STOCKÉS.....	7
2.5.1 La matière première.....	7
2.5.2 Les produits finis .....	7
2.5.3 Les déchets de production .....	7
2.5.4 Bilan des volumes de bois travaillé, stockés sur le site .....	7
2.6 LES ÉQUIPEMENTS ANNEXES.....	7
2.6.1 Matériels d'emballage.....	7
2.6.2 Alimentation électrique .....	8
2.6.3 Alimentation en gaz .....	8
2.6.4 Stockage de carburants .....	8
2.6.5 Chauffage des locaux .....	8
2.6.6 Air comprimé.....	8
2.6.7 Charge des accumulateurs .....	8
2.7 MODIFICATIONS DU SITE DEPUIS L'AUTORISATION D'EXPLOITER DES ICPE EN 2009	9
<b>3. CLASSEMENT ICPE DU PROJET .....</b>	<b>10</b>
<b>4. CLASSEMENT AU REGARD DE LA NOMENCLATURE EAU .....</b>	<b>11</b>

## 1. PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

### 1.1 HISTORIQUE

La société SCIERIE CELLE a été créée en 1974 par Claude CELLE. Trois ans plus tard, monsieur CELLE rachète les Ets MASSON et regroupe l'ensemble de l'activité à Araules, au lieu-dit Reygnier.

En 1990, l'entreprise s'installe dans de nouveaux locaux sur la ZA Les Vestias, à Araules (actuel site). Les fils de monsieur CELLE entrent dans le capital de la SARL en 1998. À ce moment-là, le site se compose d'un seul bâtiment abritant deux ateliers dédiés chacun à une ligne de sciage.

Une autorisation d'exploiter des ICPE est obtenue le 5 mai 2009.

En 2014, la société SCIERIE CELLE devient propriétaire d'une nouvelle parcelle (1257) et ainsi de deux nouveaux bâtiments : un pour l'assemblage manuel de palettes et un autre pour le broyage des déchets de production (bois).

En 2017, l'entreprise crée un parc à grumes (stockage et préparation des grumes), à l'extérieur.

En 2022, le site d'Araules ne produit plus de palettes. Cette activité est désormais exclusivement réalisée sur les sites d'Yssingeaux et de Saint-Maurice-de-Lignon, tous deux situés en Haute-Loire.

Aujourd'hui la société SCIERIE CELLE souhaite étendre l'emprise de son site, en acquérant un terrain adjacent sur l'extension de la zone d'activité prévue par la communauté de communes des Sucs, pour y installer un bâtiment dédié à une nouvelle ligne de sciage. Des deux lignes de sciage actuellement exploitées, la plus ancienne sera supprimée au profit de la nouvelle ligne à créer.

L'entreprise a aussi pour projet la création d'un bassin d'orage. Celui-ci servira également de rétention des eaux d'extinction d'incendie. D'ailleurs, pour être conforme aux aménagements prévus par la défense extérieure contre l'incendie (DECI), il est prévu de mettre en place une réserve incendie en citerne rigide cylindrique hors sol.

À terme, le site sera entièrement imperméabilisé. L'entreprise a alors décidé d'installer un débourbeur et un séparateur d'hydrocarbures afin de traiter les eaux de ruissellement avant leur rejet au milieu naturel.

L'ensemble de ces travaux implique une réorganisation des aires de stockage. En effet, les stockages de grumes seront compartimentés, espacés les uns des autres de 2 mètres et éloignés des tiers de 3 mètres minimum.

Ce plan de réaménagement global du site a fait l'objet d'un dossier de demande d'examen au cas par cas en juin 2022. Le préfet a pris la décision de ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale. Ainsi, le présent dossier est constitué d'une étude d'incidence environnementale dans les formes prévues à l'article R.181-14 du code de l'environnement.

À noter que suite à l'évolution de la nomenclature des ICPE, l'activité est maintenant soumise à Enregistrement, même en intégrant les données du projet. Cependant, afin de ne pas perturber l'antériorité, le projet est traité dans la continuité de l'autorisation obtenue. Ainsi, le présent dossier de demande d'autorisation environnementale concerne les rubriques 1532-3 (stockage de bois ou matériaux combustibles analogues), 2410-1 (ateliers où l'on travaille le bois ou matériaux combustibles analogues) et 2791-2 (installation de traitement de déchets non dangereux).

## 1.2 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

La société SCIERIE CELLE, dirigée par Monsieur Serge CELLE, est propriétaire des terrains et des locaux de l'actuel site.

↪ Cf. justificatifs de la maîtrise foncière du terrain en PJ n°3.

La pièce-jointe n°3 comprend : des relevés de propriété, des attestations notariales et des informations sur le redécoupage parcellaire.

## 1.3 SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Le site de la société SCIERIE CELLE est situé dans la Zone d'Activité Les Vestias, sur la commune d'Araules (43200), dans le département de la Haute-Loire, le long de la route départementale n°424.

↪ Cf. plan de situation en PJ n°1.

Le site occupe actuellement les parcelles n°1468, 1471, 1291, 1535, 1289 et 1257 de la section 0B du cadastre d'Araules. La réalisation du projet d'installation d'une nouvelle ligne de sciage implique l'acquisition des parcelles n°1263, 414, 415 et 1484.

Les parcelles cadastrales du site actuel couvrent une surface au sol de 28 186 m<sup>2</sup> tandis que celles du projet d'extension couvrent une surface au sol de de 7 366 m<sup>2</sup> (ou 19 735 m<sup>2</sup> avant redécoupage parcellaire).

L'emprise au sol réelle du site (existant + projet) correspond à une superficie de 35 552 m<sup>2</sup> (ou 47 921 m<sup>2</sup> avant redécoupage parcellaire).

Le site est entouré d'espaces verts, d'arbres, de prairies et de champs.



*Vue aérienne Géoportail de 2019*

La limite nord-est du site est bordée par une la route départementale n°424. Depuis celle-ci, le site dispose de deux accès : un accès au nord pour les véhicules légers (personnels et visiteurs) et un accès à l'est pour les poids lourds (livraisons des matières premières et expéditions des produits finis).

Les cordonnées topographiques du site selon le quadrillage LAMBERT 93 sont les suivantes :

$$x = 791\ 257\ \text{m}$$
$$y = 6\ 443\ 957\ \text{m}$$

L'altitude du site est d'environ 1 037 m.

↪ Cf. plan de localisation en PJ n°2.

## 2. DESCRIPTION DU SITE

### 2.1 COMPOSITION DU SITE

Le site actuel est composé de trois bâtiments d'une surface totale égale à 3 950 m<sup>2</sup>. Dans le cadre du projet d'agrandissement, un quatrième bâtiment d'une emprise au sol égale à 2 493 m<sup>2</sup> sera construit.

Le premier bâtiment, d'une superficie de 3 410 m<sup>2</sup>, localisé le plus au nord du site, renferme :

- Deux ateliers dédiés chacun à une ligne de sciage : env. 2 810 m<sup>2</sup> ;
- La zone d'expédition : 500 m<sup>2</sup> ;
- Les bureaux, locaux sociaux et locaux techniques : 100 m<sup>2</sup> d'emprise au sol, les bureaux étant sur 2 niveaux.

Le second bâtiment, d'une superficie de 430 m<sup>2</sup>, localisé à l'est du premier bâtiment, renfermait un atelier pour l'assemblage manuel des palettes. Cette activité est désormais exclusivement réalisée sur les sites d'Yssingeaux et de Saint-Maurice-de-Lignon.

Le troisième bâtiment, d'une superficie de 110 m<sup>2</sup>, localisé au sud du second bâtiment, est un abri pour le broyeur des déchets de production (bois).

Le quatrième bâtiment sera implanté en limite sud du site (sur les parcelles 1263, 1484, 414 et 415) et accueillera une nouvelle ligne de sciage.

Les aires extérieures du site sont quasi-totalement imperméabilisées (enrobé).

↪ Cf. plan d'ensemble en PJ n°48.

### 2.2 RESSOURCES HUMAINES

Le site emploie 25 personnes, réparties de la façon suivante :

- Direction : 2 personnes
- Equipe commerciale : 1 personne
- Responsable de site : 1 personne
- Administration : 2 personnes
- Chauffeur : 1 personne
- Production : 18 personnes

L'activité fonctionne du lundi au vendredi de 7h30 à 17h00 sans arrêt. L'activité est arrêtée les jours fériés, une semaine en fin d'année et deux semaines en août.

## 2.3 LES PRODUITS FABRIQUÉS SUR LE SITE

La société SCIERIE CELLE est spécialisée dans la transformation du bois et notamment le sciage. Cette activité ne nécessite aucun intermédiaire. L'entreprise prend tout en charge : du prélèvement de l'arbre, en forêt ou chez un particulier partenaire, jusqu'à la livraison par camions, dans les départements limitrophes de la Loire et du Rhône.

Actuellement, l'entreprise produit sur son site 9 500 tonnes/an de planches et 500 tonnes/an de tasseaux. Ces produits finis sont essentiellement destinés au secteur de l'industrie.

## 2.4 LES PROCÉDÉS DE FABRICATION SUR LE SITE

### 2.4.1 Transformation du bois

Les grumes, manipulées par une grue automotrice avec grappin, sont coupées en longueur pour former des billons. Si nécessaire, leur diamètre peut être réduit grâce à un arrondisseur mécanisé. Ensuite, une machine retire les écorces des billons et les découpe en cubes. Ces derniers sont triés en fonction de leur diamètre sur un banc mécanisé puis stockés dans un casier à l'intérieur du bâtiment, en attente de sciage.

Dans les ateliers de sciage, les billons sont dédossés à l'aide d'une scie à ruban (ligne 1) ou d'une scie circulaire (ligne 2). Ensuite, une scie délignieuse dédouble et déligne le bois et une scie multi-lames le débite en planches ou en tasseaux. Ces derniers sont triés et stockés sur palettes gerbées sur le parc extérieur. Ils sont expédiés en l'état.

### 2.4.2 Bilan prévisionnel des puissances électriques atteintes

Pour son dossier de demande d'autorisation en 2008, la société SCIERIE CELLE déclarait 750 kW de puissance électrique pour l'alimentation de l'ensemble de ses machines.

↪ Cf. relevé de puissances EDF en PJ n°46-1.

Le projet de la société SCIERIE CELLE, notamment le remplacement de sa ligne de sciage la plus ancienne par une plus moderne et puissante, implique l'installation d'un nouveau transformateur (2 500 kVA soit 2 000 kW d'après le facteur de puissance = 0,8). Ainsi, en appliquant le coefficient de foisonnement électrique (= 0,332), 1 580 kW alimenteront les lignes de sciage et le parc à grumes. De plus, 300 kW sont utilisés pour le broyeur loué.

C'est pourquoi, aujourd'hui, pour le présent dossier, l'entreprise déclare 1 880 kW de puissance électrique pour l'alimentation de l'ensemble de ses machines.

## 2.5 LES MATIÈRES ET PRODUITS STOCKÉS

### 2.5.1 La matière première

Le bois (résineux) est l'unique matière première utilisée par la société SCIERIE CELLE.

Les machines de la scierie sont alimentées en bois par une grue automotrice avec grappin.

Au maximum, 4 200 m<sup>3</sup> de bois sont stockés, « en vrac », sur des zones spécifiques à l'extérieur formant des parcs à grumes.

↳ Cf. plan des stockages en PJ n°48-1.

### 2.5.2 Les produits finis

Aujourd'hui, au maximum, 2 800 m<sup>3</sup> de produits finis (planches et tasseaux) peuvent être stockés sur la zone d'expédition à l'extérieur.

La nouvelle scierie permettra le stockage (intérieur) de 1 460 m<sup>3</sup> supplémentaires.

### 2.5.3 Les déchets de production

La fabrication de planches et tasseaux produit des déchets solides : des sciures, des écorces et des plaquettes de bois. Ces chutes sont broyées (par le broyeur lent), tamisées et stockées en silos couverts pour être revendues pour le chauffage. Le bois déclassé est également broyé (par le broyeur loué) en bois de chauffage.

Enfin, sur les lignes de sciage actuelles, un système d'aspiration et de dépoussiérage permet de diriger les sciures vers les silos de stockage. D'ailleurs, la nouvelle scierie sera également équipée d'un cyclone de dépoussiérage.

↳ Cf. plan des stockages en PJ n°48-1.

Les autres déchets générés par l'activité (ceux liés à l'entretien des engins de manutention et véhicules et ceux liés au travail de bureau) le sont en quantité non significative.

### 2.5.4 Bilan des volumes de bois travaillé, stockés sur le site

En 2008, la société SCIERIE CELLE stockait au maximum 7 000 m<sup>3</sup> de bois (matière première, produits finis, palettes et déchets de production) sur son site.

Aujourd'hui, l'entreprise stocke 9 520 m<sup>3</sup> maximum de bois stockés sur son site.

## 2.6 LES ÉQUIPEMENTS ANNEXES

### 2.6.1 Matériels d'emballage

Divers matériels sont nécessaires au conditionnement des produits finis :

- Des feuillards polypropylène : 4 m<sup>3</sup> dans le bâtiment historique.
- Des palettes bois : 7 m<sup>3</sup> sur les aires extérieures.

### **2.6.2 Alimentation électrique**

La moyenne tension fournie par EDF est transformée par 3 transformateurs à huile (deux de 630 kVA et un de 1000 kVA). Ils sont situés dans un local dédié, contre la façade nord du bâtiment historique, contre la façade sud du bâtiment historique et au niveau du parc à grumes. Ils ne contiennent pas de PCB.

L'électricité est utilisée pour l'alimentation de toutes les machines, le chauffage et l'éclairage des locaux. La société SCIERIE CELLE consomme environ 1 300 MWh par an sur le site (dont 1 250 MWh consommés pour les machines de la scierie).

L'installation d'un quatrième transformateur (2 500 kVa), dans un local contre la façade est de la nouvelle scierie, est prévue.

Une fois le projet réalisé, la société SCIERIE CELLE consommera environ 3 130 MWh par an sur le site.

### **2.6.3 Alimentation en gaz**

Il n'y a pas de réseaux de gaz sur le site.

### **2.6.4 Stockage de carburants**

L'entreprise utilise du gasoil non-routier (GNR) pour l'alimentation des chariots élévateurs et du gasoil pour les véhicules. Au maximum, 15 m<sup>3</sup> de carburant (6 m<sup>3</sup> de GNR et 9 m<sup>3</sup> de gasoil) sont stockés dans une cuve enterrée double paroi, proches de la façade nord du bâtiment historique.

### **2.6.5 Chauffage des locaux**

Uniquement les bureaux sont chauffés par des convecteurs électriques.

### **2.6.6 Air comprimé**

Les machines de production nécessitent une alimentation en air comprimé. La société SCIERIE CELLE est équipée d'un compresseur d'une puissance de 75 kW et dispose également d'un compresseur de secours de 55 kW. Ils sont situés dans un local dédié dans le bâtiment historique.

L'installation d'un troisième compresseur d'air (55 kW), dans un local à l'angle nord-ouest de la nouvelle scierie, est prévue.

Tous les compresseurs sont associés à un sécheur d'air.

### **2.6.7 Charge des accumulateurs**

La société SCIERIE CELLE ne possède pas de chariots électriques.

## 2.7 MODIFICATIONS DU SITE DEPUIS L'AUTORISATION D'EXPLOITER DES ICPE EN 2009

Le 5 mai 2009, la société SCIERIE CELLE obtient l'autorisation d'exploiter des ICPE. Depuis, des changements ont été opérés sur le site :

- En 2014, achat d'une nouvelle parcelle (n°1257) avec 2 bâtiments : un pour l'assemblage manuel de palettes et un autre pour le broyage des déchets de production.
- En 2017, création d'un parc à grumes.
- En 2021, changement de raison sociale (création de la Holding).
- En 2022, arrêt de la production de palettes à Araules.

En 2023, avec le projet de la société SCIERIE CELLE, d'autres modifications seront effectuées :

- Renumérotation parcellaire ;
- Acquisition des parcelles n°1263, 414, 415 et 1484 ;
- Imperméabilisation de l'ensemble du site ;
- 9 520 m<sup>3</sup> de bois pourront être stockés au lieu de 7 000 m<sup>3</sup> en 2009 ;
- Suppression de la plus ancienne ligne de sciage dans le bâtiment historique ;
- Construction d'un nouveau bâtiment qui accueillera une nouvelle ligne de sciage ;
- 1 880 kW de puissance électrique alimenteront les machines au lieu de 750 kW en 2009 ;
- Construction d'un bassin d'orage ;
- Installation d'une réserve incendie en citerne rigide cylindrique hors sol ;
- Installation d'un débourbeur et d'un séparateur d'hydrocarbures ;
- Les stockages de grumes seront compartimentés, espacés les uns des autres et éloignés des tiers ;

À noter que suite à l'évolution de la nomenclature des ICPE, l'activité est maintenant soumise à Enregistrement, même en intégrant les données du projet. Cependant, afin de ne pas perturber l'antériorité, le projet est traité dans la continuité de l'autorisation obtenue.

### 3. CLASSEMENT ICPE DU PROJET

N° et désignation de la rubrique	Valeurs seuil de classement	Identification des installations concernées	Capacités maximales du site	Régime
<b>1532 – Bois</b> ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et visés par la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531 (stockage de), à l'exception des établissements recevant du public. Le volume susceptible d'être stocké étant :	1. > 50 000 m <sup>3</sup> ( <b>A</b> ) 2. Entre 20 000 m <sup>3</sup> et 50 000 m <sup>3</sup> ( <b>E</b> ) 3. Entre 1 000 m <sup>3</sup> et 20 000 m <sup>3</sup> ( <b>D</b> )	Stockage de bois (bois brut, bois transformé, déchets de production, bois déclassé)	Grumes et billons : 4 200 m <sup>3</sup> Bois transformé : 4 260 m <sup>3</sup> Sciures, plaquettes, écorces et bois déclassé : 1 060 m <sup>3</sup> <b>Total : 9 520 m<sup>3</sup></b>	<b>D</b>
<b>2410 – Ateliers où l'on travaille le bois</b> ou matériaux combustibles analogues La puissance installée pour alimenter l'ensemble des machines étant :	1. > 250 kW ( <b>E</b> ) 2. Entre 50 kW et 250 kW ( <b>D</b> )	Lignes de sciage et parc à grumes (1 580 kW) + broyeur loué pour le bois déclassé (300 kW)	<b>1 880 kW</b>	<b>E</b>
<b>2791 – Installation de traitement de déchets non dangereux</b> La quantité de déchets traités étant :	1. ≥ 10 t/j ( <b>A</b> ) 2. < 10 t/j ( <b>DC</b> )	Broyage des déchets de production (broyeur lent)	<b>5 t/j</b>	<b>DC</b>
<b>4734 – Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphthas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement</b> La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines, étant : 1. Pour les cavités souterraines et les stockages enterrés :	a. ≥ 2 500 t ( <b>A</b> ) b. Entre 1 000 t et 2 500 t ( <b>E</b> ) c. ≥ 50 t d'essence ou entre 250 t et 1 000 t au total ( <b>DC</b> )	Cuve enterrée 15 m <sup>3</sup> double paroi (9 m <sup>3</sup> de gasoil et 6 m <sup>3</sup> de GNR)	15 m <sup>3</sup> <b>Total : &lt; 15 tonnes</b>	Non classé

#### Légendes :

**A** : ICPE soumises à Autorisation. **E** : ICPE soumises à Enregistrement. **D** : ICPE soumises à Déclaration. **D(C)** : ICPE soumises à Déclaration et à Contrôle périodique par un organisme agréé.

#### 4. CLASSEMENT AU REGARD DE LA NOMENCLATURE EAU

Les bâtiments présents sur le site couvrent une surface au sol de 3 950 m<sup>2</sup>.

Le bâtiment du projet d'extension a une superficie de 2 493 m<sup>2</sup>.

Les aires extérieures sur le site sont majoritairement des enrobées ; elles représentent 30 900 m<sup>2</sup> soit 3,1 ha.

Les eaux de ruissellement sur les surfaces imperméabilisées et les eaux de toitures sont actuellement rejetées en sortie du busage du ruisseau qui traverse le site. Le projet prévoit une amélioration de la gestion des eaux pluviales, par la création d'un bassin de rétention permettant d'écarter le débit rejeté dans le ruisseau.

Le projet est soumis à Déclaration au regard de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-11.

Activité	Rubrique	Classement
Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :  2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha	2.1.5.0	<b>D</b>

Un Dossier Loi sur l'Eau (DLE) a été déposé en janvier 2022 dans le cadre du projet d'extension de la Zone d'Activité (ZA) située au lieu-dit Les Vestias, sur la commune d'Araules (43).

L'objectif du présent dossier est de définir et dimensionner le mode de gestion des eaux pluviales nécessaire pour la réalisation du projet, puis de régulariser la zone au titre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques conformément au Code de l'Environnement (LEMA).

↪ Cf. dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau et milieux aquatiques en PJ n°46-2.

Le cours d'eau busé présent sur le site est antérieur à l'application de la Loi sur l'Eau de 1992. Le projet ne prévoit pas de modifications de celui-ci. De ce fait, le projet n'est donc pas soumis à déclaration sur les rubriques 3.1.2.0 et 3.1.3.0 de la Loi sur l'Eau et Milieux Aquatiques.

Les eaux sanitaires du site actuel sont collectées et rejetées dans un puits d'infiltration via un réseau d'assainissement individuel avec Fosse Septique et Filtre à Sable. Un deuxième sera créé pour le projet d'extension.

↪ Cf. étude de conception et de dimensionnement d'un A.N.C. en PJ n°46-3 à 46-5.